

Département de

SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert, légalement convoqué le 4 septembre 2024, s'est réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire, le 9 septembre 2024.

Procès-Verbal de séance n°24.07

Etaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, adjoint au Maire.
Géraldine MIRAT, Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND,
Bruno Cissé, Alexis TIMECHINAT, Stéphane MOREL,
Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers
municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Émilie DESMARECAUX représentée par Philippe SPITZ
Amélie BROCCQ
Anthony DAUCÉ

Secrétaire de séance : Nathalie LAILLE

La séance est ouverte à 20h03

Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2024,
2. Choix du bureau d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme,
3. SDESM – Transfert de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicule électrique »
4. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée,
5. Décision Modificative n°1,
6. Questions Diverses.

Conformément à l'article L.2121-15 de la CGCT, Madame Nathalie LAILLE est nommée secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2024

DCM24.34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 2 – Choix du bureau d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

DCM24.35

Madame le Maire rappelle la délibération approuvée par le conseil municipal en date du 8 juillet 2024 portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Elle informe les membres du conseil que deux sociétés ont été consultées afin d'accompagner la commune, qui ont présenté les offres suivantes :

- ING Espaces – 23 rue Alfred Nobel 77420 Champs sur Marne pour un montant de 32 450 € HT – 38 940 € TTC,
- VERDI – 99 rue de Vaugirard 75 0006 Paris pour un montant de 39 770 € HT – 47 724 € TTC.

Madame le maire expose le contenu des différentes phases à réaliser et propose de retenir l'offre de la société ING Espaces comme étant la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la société ING Espaces – 23 rue Alfred Nobel 77420 Champs sur Marne pour un montant de 32 450 € HT – 38 940 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la notification du marché à la société ING Espaces.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document utile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 3 – SDESM – Transfert de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicule électrique »

DCM n°24.36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et L.2224-38,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne,

Vu les articles 3.1 et 3.2 des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM),

Vu la délibération DCM1447 du 11 avril 2014 concernant l'installation d'une infrastructure de charge pour véhicule électrique,

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert est adhérente au SDESM

Considérant que les statuts du SDESM disposent de l'exercice de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour le compte des membres lui ayant délégué cette compétence.

Considérant l'expertise du SDESM dans ce domaine, ainsi que ses moyens humains et techniques

Considérant que la commune avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique.

Considérant que cette convention est arrivée à terme,

Considérant que la commune souhaite le maintien des bornes installées par le SDESM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 4 Modification de périmètre du SDESM par adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée
DCM n°24.37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-43 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune d'Othis ;

Vu la délibération n°2024-44 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-45 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Bussières ;

Vu la délibération n°2024-46 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Monthyon ;

Vu la délibération n°2024-47 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Villevaudé ;

Vu la délibération n°2024-48 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Signy-Signets ;

Vu la délibération n°2024-49 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Marchémoret ;

Vu la délibération n°2024-50 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Pierre-Levée ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 5 – Décision Modificative n°1

Point Annulé

Point 6 – Questions Diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- De l'arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie depuis le 5 août 2024.
- Des nouveaux horaires d'ouverture des accueils des mairies depuis début septembre.
- De l'avancement des travaux voirie :
 - Pont de Bernay :
Il reste l'application des enrobés miel sur les trottoirs qui sera effectuée du 11 au 20 septembre.
Certaines portions de voirie sur le pont seront à reprendre par le Conseil Départemental car l'eau de pluie est stagnante.
 - Centre Bourg de Bernay :
L'application des enrobés miel sur les trottoirs sera effectuée également du 11 au 20 septembre.
Il reste la pose de certaines barrières et potelets pour éviter le stationnement de véhicules sur les trottoirs. Une bouche à clé doit être également remise à niveau.
Elle remercie S. MOREL, P. SPITZ et F. CARREIRA pour leur implication et leur suivi durant ces travaux.
- Inondation du 18 mai 2024 :
La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté NOR :IOME2421328A du 1^{er} août 2024 publié au Journal Officiel du 22 août 2024.
- Schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie :
Les travaux préparatoires se poursuivent. Nous restons en attente des résultats des contrôles effectués sur les points d'eau incendie (PEI) et réserves.
Suite aux aménagements effectués, la réserve de Segrès est de nouveau opérationnelle pour les services de secours.
- Réhabilitation du terrain de tennis :
Les travaux ont été réalisés courant juillet. Les bâches restent encore à être positionnées.
- Alerte Fièvre Catarrhale Ovine :
Maladie touchant les bovins, ovins et caprins, plusieurs suspicions sont en cours en France. Le département de Seine-et-Marne est impacté. Les agriculteurs et particuliers possédant ce type d'animaux sont encouragés à faire vacciner leurs bêtes pour éviter la propagation.

F. CARREIRA indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le regroupement pédagogique intercommunal accueille 163 élèves cette année répartis entre l'école située au bourg de Bernay (50 enfants) et l'école située à Courtomer (113 enfants). Pour la seconde fois, les grandes sections de maternelle sont positionnées à l'école située à Courtomer. Concernant les services périscolaires, il est à noter une augmentation des effectifs au centre de loisirs et à la cantine.

Des travaux ont eu lieu sur la toiture terrasse de l'école maternelle qui ont consisté à l'application d'un revêtement réfléchissant afin de réduire la chaleur ressentie dans les locaux.

E. GOBEAUT souhaite que les écoulements en provenance des champs saturant les fossés route de l'Yerres soient mieux gérés car cela dégrade les enrobés de cette route.

Madame le Maire rappelle l'année exceptionnelle en termes de pluviométrie et indique qu'elle souhaite faire le point sur la gestion des drains agricoles. Elle indique également qu'un chiffrage a été établi afin d'effectuer l'arasement des bas-côtés de certaines routes afin d'améliorer les écoulements des eaux de pluie et limiter ainsi la dégradation des chaussées.

S. MOREL voudrait connaître les raisons des coupures de courant qui ont impacté notre commune.

S. RENÉ répond que, généralement, les coupures de courant subies sur le réseau de la commune se font lors de périodes de grand vent et de tempête. Ces coupures sont dues à la chute d'arbres se trouvant sur des parcelles privées traversées par les lignes HTA. Les riverains concernés sont invités à contacter ENEDIS pour connaître les responsabilités et modalités liées à l'entretien de la végétation aux abords des réseaux électriques.

Dates :

- Reprise des Foodtruck :
 - 11 septembre Fogo E Brasa à Bernay
 - 12 septembre Alex Perk à Vilbert
- 14 septembre : Commission Action Sociale.
- 19 septembre : Début des séances de l'atelier Mémoire.
- 24 septembre : Commission Environnement.
- 26 septembre : Commission Sécurité Routière.
- 28 septembre : Distribution de composteurs en partenariat avec le SIETOM.
- 2 octobre : Moment de convivialité à l'occasion de la fin des travaux centre bourg et du pont
- 14 octobre : Conseil Municipal.
- 6 novembre : réunion concernant le Schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie avec visite de site par le bureau d'études

L'Ordre du Jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h42.

Pour extrait conforme, le 9 septembre 2024.

Le Maire
Sandrine RENÉ

Le Secrétaire
Nathalie LAILLE

Délibération du 9 septembre 2024

DCM24.34	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2024	Unanimité
DCM24.35	Choix du bureau d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme	Unanimité
DCM24.36	SDESM – Transfert de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicule électrique »	Unanimité
DCM24.37	Modification de périmètre du SDESM par adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée	Unanimité